

Appendix 16

L'or de Venise

Notes sur la situation des finances publiques de la Ville de Venise

Depuis dix ans l'état des finances publiques de la Commune de Venise est structurellement déficitaire. Plusieurs facteurs ont déterminés cette situation : les ressources extraordinaires dont bénéficiaient la Ville – les fonds annuels alloués par la Loi spéciale pour Venise et les bénéfices dégagés grâce à la gestion du Casino Municipale – ne sont plus disponibles. Au même temps, dans les dernières années, les transferts ordinaires de l'Etat envers les collectivités locales ont été brusquement réduits. A cela il faut ajouter l'effet pervers produit par le Pacte de Stabilité Interne qui prévoit de récupérer chaque année un pourcentage sur les ressources disponibles auprès de chaque administration publique.

Venise, qui figure sans doute parmi les Villes les plus belles, les plus visitées et les plus riches sur le plan du patrimoine culturel, historique et économique est donc aujourd'hui une Ville en grosses difficultés financières. Les conséquences qui en dérivent sont lourdes et fortement négatives : la Ville manque des ressources minimales pour faire face aux travaux publics le plus urgents de maintenance urbaine et de préservation des infrastructures physiques ainsi que pour la conservation de ses biens culturels et naturels.

La situation est devenue cette année encore plus dramatique : les ressources dont dispose actuellement la Mairie pour la maintenance ordinaire sont presque nulles et la plupart des services publics de base est en danger. Le déficit de la Ville de Venise pour le 2015 s'estime à plus de 65 millions d'euro. Cette situation pourrait s'avérer encore plus grave en considération des sanctions qui le Pacte de Stabilité prévoit pour les administrations publiques qui ne respectent pas l'équilibre budgétaire.

Comment est-t-il possible remettre en état le budget communal ?

Le secteur privé de Venise affiche une économie dynamique, notamment pour ce qui est de la filière touristique (plus de 30 millions de présences touristiques au cours de l'année passée). Comment est-il possible que cette économie ne contribue pas de façon importante aux recettes publiques ?

Venezia Cambia – une association citadine active dans la recherche de solutions aux problèmes de la Ville – a mis au point un paquet de mesures pour faire face à la situation de crise et dresser un plan de sauvetage de finances communales.

Voici en synthèse les principales propositions :

1. Affecter directement à la gestion budgétaire communale une partie des recettes fiscales (un point de pourcentage) de la TVA produites par l'économie vénitienne (estimation prudentielle : 70-100 million € chaque année) ; cette décision relève du Gouvernement centrale ;
2. Etablir un système de programmation et de gestion des flux touristiques afin d'assurer un équilibre pérenne entre la qualité de la vie des habitants de Venise et la présence de ses hôtes. A travers d'un mécanisme de réservation et d'utilisation d'une carte de services, il est possible d'assurer recettes publiques importantes (estimation : un minimum de 110 million € par année) ; cette décision relève de la Mairie de Venise ;
3. Promouvoir un circuit de production et d'échange de produits et de services sur base mutualiste entre les entreprises locales, les individus et les organisations publiques ;

cela permettrait à la Municipalité de Venise d'en bénéficier directement en réalisant des achats sans contrepartie monétaire et en pourvoyant en échange aux entreprises locales services publics de qualité. (estimation prudentielle : 20 million € de réduction de dépenses) ; cette décision relève de la Mairie de Venise en collaboration avec les représentants économiques de la Ville ;

4. Développer un service public pour la formulation de projets dans tous les domaines sensibles (conservation du patrimoine artistique et naturel, gestion et valorisation des ressources naturelles, innovation et recherche, culture et production artisanale, etc..) qui pourront permettre l'accès aux ressources publiques et privées européennes et internationales (estimation : un minimum de 30 million € par année) ; cette décision relève de la Mairie de Venise ;
5. Révision de la structure des dépenses publiques (*spending review*) et réorganisation du budget communal avec une claire séparation entre ressources ordinaires et extraordinaires ; définition d'un plan d'investissement pour la récupération, valorisation et conservation du patrimoine naturel, culturel et artistique urbain ; cette décision relève de la Mairie de Venise.

La mise en œuvre de ce paquet d'actions n'est pas immédiat mais pourrait constituer la base pour l'élaboration d'un « pacte pour la bonne gouvernance ». Ce pacte, qui devrait être souscrit par la Ville de Venise avec la participation active de toute la collectivité, pourrait constituer le point de départ pour un changement de cap dans la gestion urbaine. Sur cette base, il serait possible de demander au Gouvernement italien et à la communauté internationale d'entreprendre une action immédiate pour un plan de sauvetage des finances publiques de Venise.

Continuer à liquider le patrimoine physique et symbolique de Venise, ses palais et son héritage artistique, constitue un délit perpétré contre ses habitants et contre l'humanité.

Venezia, 10 octobre 2015

Pour Venezia Cambia

Giampietro Pizzo

+39 349 44 81 353

Venezia.cambia@gmail.com

www.veneziacambia2015.org